

Image not found or type unknown



# Maladie professionnelle collectivité territoriale

Par **drouet maud**, le **09/11/2016** à **10:42**

Bonjour Maitre , je suis passée pour la seconde fois en 6 mois chez le même expert médical, pour m entendre dire la seconde fois" je vous prendre de suite cela va être rapide je connais votre dossier" comment peut on rendre un avis si cette dernière ne prends pas en compte l avis de mon médecin et de mes doléances est ce normal? puis je demander une autre expertise au frais de ma collectivité? cordialement